



## CE N'EST PAS LE MEDEF QUI NOUS GOUVERNERA !

### TOUS EN GREVE LE 6 FEVRIER 2014

A la grande joie du MEDEF et de ceux acquis à la cause des politiques d'austérité, tous applaudissent des deux mains le « coming out libéral » du Président de la République et son pacte de responsabilité.

Ainsi, par le biais de la suppression des cotisations familiales sur la part employeur, 30 milliards d'euros sont de nouveau versés sans aucune contrepartie.

Avec 100 milliards d'exonérations, le patronat assure qu'il pourrait créer un million d'emplois !

Mensonges ! Aujourd'hui, les aides et les exonérations en tout genre accordées depuis des années aux entreprises représentent la bagatelle de 200 milliards. Celles-ci n'ont eu aucun effet sur la courbe du chômage et n'ont nullement endigué le nombre de plans de licenciements effectués ou notifiés (700 depuis 2013).

Pour financer ce projet ainsi que les mesures d'exonérations fiscales et sociales des entreprises déjà en vigueur, l'objectif d'économie sur le dos des services publics de l'Etat va bien plus loin que de simples ajustements budgétaires.

C'est un choix de société qui vise à affaiblir l'intervention publique pour libérer les marchés de toutes contraintes et de tout cadre protecteur pour les salariés afin de satisfaire à leur boulimie du profit.

La CGT réaffirme que d'autres choix sont possibles, par une autre répartition des richesses, ce qui implique une augmentation des salaires et une fiscalité plus juste et solidaire.

Pour construire le rapport de force nécessaire pour imposer ce changement de cap, **la CGT appelle le 6 février à une journée d'actions interprofessionnelles pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et les conditions de travail.**

Le Syndicat National des Musées et des Domaines CGT a pris, lui aussi, ses responsabilités en appelant les agents et les salariés du secteur musées à la mobilisation le 6 février en interpellant la ministre sur plusieurs revendications.

#### **Salaires : des négociations doivent s'ouvrir au MCC, à l'instar de la Fonction publique**

Arret du gel du point d'indice et augmentation de celui-ci

Salaires minimum à 1700€ bruts pour les salariés des établissements publics relevant du droit privé sous tutelle du MCC,

Harmonisation et revalorisation des salaires pour les salariés relevant du droit privé : la ministre doit exercer sa tutelle sur les EPIC et s'assurer des revalorisations des salaires des agents. La tutelle du ministère doit aussi servir à obtenir des grilles de rémunération pour les agents contractuels des EPA aussi avantageuses que celle appliquée aux agents non titulaires du ministère

### **Emplois : la Culture est aussi prioritaire !**

Arrêt des suppressions d'emplois

Créations de postes d'agents titulaires par l'ouverture de concours et création de postes d'agents en CDI pour les établissements relevant du droit privé,

Les agents recrutés sur des CDD, successifs pour les expositions temporaires doivent être stabilisés : l'organisation d'expositions temporaires est une mission permanente des musées et domaines et à mission permanente, emploi permanent,

Stop aux emplois dit « hors plafond » : emplois payés par des mécènes, emplois d'avenir à l'avenir incertain...

Les missions sous traitées doivent être de nouveau remplies par les agents et salariés de nos établissements

### **Conditions de travail : ouvrons les négociations !**

Les nombreux témoignages de collègues indiquent une forte dégradation des conditions de travail. La réduction des moyens y est pour beaucoup !

Les tensions sont de plus en vives. C'est pourquoi le SNMD CGT revendique une amélioration des conditions de travail. Nous appelons aussi à l'éclaircissement des missions de chacun par la réalisation systématique de fiches de postes pour les agents, la réalisation d'organigramme et la validation dans les instances compétences notamment par la saisie du CHCST pour étudier l'impact sur la santé des agents et leurs conditions de travail de toute modification d'un organigramme. La rédaction ou l'actualisation du projet scientifique et culturel des établissements doit aussi servir à clarifier les missions des uns et des autres et dissiper les sources de malaise.

Le SNMD souhaite également conforter et maintenir le CHSCT filière musées auprès de la Direction Générale des patrimoines, dans son rôle de réseau du secteur musée

**Seule la mobilisation et notre force collective pourront instaurer un changement de cap,**

**GAGNER EST POSSIBLE !**

**UNIS ET DETERMINES  
PASSONS A L'OFFENSIVE le 6 FEVRIER 2014**

61 rue de richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70 📠 01.40.15.51.77

Mel : [cgt-musees@culture.gouv.fr](mailto:cgt-musees@culture.gouv.fr) / **Internet** : [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr).